



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg, le 11 février 2020

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 86 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Monsieur le Ministre du Logement au sujet du droit de préemption.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Député